



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 novembre 2023, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création temporaire d'un poste à 0,4 équivalent plein temps au sein du Service de la Sécurité publique
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 80'000.- TTC pour procéder à la révision des plans d'alignement sur le territoire communal
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 96'800.-TTC pour la réfection d'un tronçon de 470 m à Colombier entre Crostand et le Villaret (DP122)
6. Interpellations et questions
7. Communications du Conseil communal
8. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 37 conseillers généraux :

BÄRFUSS Philippe, BENA Daniel, BONDALLAZ Stéphane (président), **BRÜSCHWEILER Ivan, BUGNON David, BURGAT François, CHEN Chien-Yu** (seconde vice-présidente), **COSTA Karina** (suppléante), **DUBOIS Pierre-Alain** (scrutateur), **EGLI Philippe, ERNST Jean-René, ETTER Daniel, GODET Louis** (scrutateur), **GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne, GYGI Robert** (secrétaire), **HIRTER Jennifer, JEANRENAUD Yann, KISANGA STACCHETTI Makiala** (première vice-présidente), **KÜNZI Jean-François** (suppléant), **LAPRAY Vincent, LEMOUCHI Rafika** (suppléante), **LUTHY Marcial, MAIER Corinne, MATTER Marie-France, MEIER Morgan, MILHAUD DUVERNAY Liza**, (scrutatrice) **PESSINA Jean-Marc, PLATZ Sarah, SCHWEIZER Elsa, SPACIO Gemma, STEINER Anouk, STEINER Christian, STEINER Olivier, VERMOT Michel, VINCENT Patrick** (suppléant), **WINZ Kilian** (suppléant), **ZBINDEN Raphaël**.

6 excusés (sans les suppléants) : **BÄRFUSS Chloé, BUSCHINI Gianni, DONNER Philippe, MESNIER-VILLARD Fabienne, SCHWAB Fabian** (secrétaire adjoint), **SEILER Alexandre**.

2 absents (sans les suppléants) : **BERGQVIST Johan, NICOLESCU Sandra**

Membres du Conseil communal présents : **DUPASQUIER Philippe** (président), **AUBERT Natacha** (vice-présidente), **LANTHEMANN Marlène** (secrétaire adjointe) et **PLATZ ERARD Solange** (membre), **KUROWIAK Roxane**

Le nombre de membres présents (y compris président) 37

La majorité absolue est de :19

Majorité des 2/3 est de : 24

Communication du président

M. BONDALLAZ Stéphane (président) demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

L'ordre du jour est adopté.

2. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création temporaire d'un poste à 0,4 équivalent plein temps au sein du Service de la Sécurité publique

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux commissions.

Mme Marie-France MATTER pour la Commission financière : Après discussions et explications détaillées reçues de Mme Marlène LANTHEMANN, la Commission financière a approuvé à l'unanimité le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création temporaire d'un poste à 0,4 équivalent plein temps au sein du Service de la Sécurité publique.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux groupes.

Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL pour le groupe socialiste. Ce rapport a soulevé plusieurs interrogations au sein du groupe socialiste.

Nous déplorons les nombreuses absences dans ce service qui dysfonctionne depuis bien longtemps. La police de proximité qui devrait maintenir l'ordre dans la commune ne peut pas accomplir ses tâches correctement. Une solution à plus long terme serait, semble-t-il, le regroupement de la sécurité publique pour tout le littoral ouest afin de pouvoir agir de manière efficace et pérenne. Notre groupe est divisé sur ce rapport et notre vote sera le reflet de nos ressentis personnels.

M. Jean-Marc PESSINA pour le groupe Les Verts Le Conseil communal a convaincu les vert(e)s de l'importance de créer temporairement un poste à 0,4 EPT pour la sécurité publique et sera unanime.

M. Louis GODET pour le groupe PVL. Pour les Verts libéraux cela ne crée problème de créer ce poste temporaire, le temps de pouvoir retrouver du monde. Cela interpelle quand même au niveau du groupe, qu'il y ait des dysfonctionnements chroniques au sein du Service de la Sécurité publique depuis au moins 2 ans et ils souhaiteraient avoir quelques explications un peu plus complètes que simplement des absences longue durée, des congés maladie ou une absence liée à un accident. Il y a probablement d'autres raisons, vraisemblablement relationnelles, qui sont dues à ces dysfonctionnements. Mais le groupe PVL acceptera, sur le fond, ce crédit.

M. François BURGAT pour le groupe PLR Le Groupe PLR Milvignes est favorable à la création temporaire d'un poste à 0.4 équivalent plein temps.

Considérant les absences au sein de l'équipe de la sécurité publique, il est impératif d'assurer la mission ainsi que de mettre tous les moyens à disposition dans le but d'engager à plein temps une personne qui dispose de l'expérience requise pour ce domaine d'activité.

Le rapport a été préavisé favorablement à l'unanimité lors de la séance de préparation du 13 novembre 2023.

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Suite aux inquiétudes émises, quelques compléments d'information sont présentés. Il n'y a pas à parler de dysfonctionnements, mais suite au départ du chef de poste il y a un peu plus d'une année, et depuis, il y avait un 0.6 EPT à disposition. Un recrutement pour ce taux d'activité à 60%, il n'y a eu que des postulations de gens non formés. Certes, la Commune peut financer la formation, ce qui a été fait pour M. Gerber, qui est actuellement en activité, mais comme il a peu d'expériences, il n'a pas été jugé judicieux d'engager une personne non formée, avec très peu de compétences. Comme à 60% il n'a pas été possible de trouver une personne, il est demandé de compléter le taux d'activité de 40% d'une manière temporaire afin de pouvoir mettre au concours un poste à de 80 à 100%.

Les deux autres agentes de sécurité publique, une a eu plusieurs absences dues à des congés maternité et puis cela fait plusieurs mois qu'elle est absente pour raison d'accident domestique. L'autre agente est à l'arrêt depuis encore plus longtemps, suite notamment par une agression par un citoyen. Et suite à cette agression, elle ne pourrait très probablement pas reprendre une activité dans ce métier-là. Cette personne est au courant de la démarche du Conseil communal. Elle est en ce moment soutenu également par l'Assurance invalidité pour une reconversion. Les deux agentes représentent 90%. Et il y a toujours le 60% vacant depuis le départ du chef de poste. Il ne s'agit pas d'un dysfonctionnement au sein de l'équipe, mais d'un concours de circonstances.

En ce qui concerne le pool d'agent pour le Littoral Ouest, il s'agit d'une idée qui est défendue depuis de nombreuses années au sein du Conseil général de sécurité publique, qui réunit les communes depuis Auvèrrier à la Grande Béroche et jusqu'à maintenant, il n'y avait pas la volonté politique de toutes les communes de vouloir créer ce pool d'agent parce que chaque commune voulait garder ses prérogatives. Maintenant, les constellations sont alignées et des groupes de travail ont déjà commencé, aidés par M. Christian Bourquin, chef de la sécurité de la ville de Neuchâtel, qui a déjà mené des projets de création de pool, de fusion dans le cadre de la création du Grand Neuchâtel et qui mène ces travaux pour la création d'un pool d'agent de sécurité publique sur l'ensemble du Littoral. Il s'agit d'un projet distinct du projet de fusion. Des nouvelles seront données au printemps prochain.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 35 voix pour et 1 abstention.

M Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à la création temporaire d'un poste à 0,4 équivalent plein temps au sein du Service de la Sécurité publique est accepté par 32 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 80'000.- TTC pour procéder à la révision des plans d'alignement sur le territoire communal

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux Commissions

Mme Marie-France MATTER pour la Commission financière : Après présentation du dossier, la Commission financière a approuvé à l'unanimité ce rapport.

M. Louis GODET pour la Commission d'urbanisme et le groupe PVL. Il s'agit de la suite logique du PAL et pour la Commission, il est évident que ce crédit doit être accepté. Pour rappel, le PAL s'occupe de ce qui concerne le cadastre, le rezonage, dézonage si besoin, mais que la révision pour le plan d'alignement est en fait une révision de détail du nouveau PAL pour assurer le développement de la commune dans le futur. Cela demande beaucoup de toilettage. La commune de Bôle avait déjà réalisé une partie du travail avant la fusion, mais il y a beaucoup de retouches à faire pour Auvernier et Colombier, raison de ce crédit. En conclusion, la Commission accepte ce crédit à l'unanimité.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux groupes.

M. Louis GODET pour le groupe PVL. Le groupe PVL accepte cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Ivan BRUSCHWEILER pour le groupe socialiste. Tout d'abord surpris de cette demande, sans discussion préalable en Commission notamment d'urbanisme, le groupe socialiste s'est fait expliquer l'urgence à revoir ce plan, en complément de la révision du règlement du PAL et alors qu'il date de plus de 60 ans. Sur le territoire d'Auvernier et de Colombier, mais aussi de Bôle, des aberrations persistent, susceptibles d'entraver certains projets, par exemple très immédiatement à Cescole. Tout le groupe a été rapidement convaincu de l'opportunité d'effectuer cette révision maintenant, et malgré la possible fusion, Il votera donc oui à cette demande de crédit, à l'unanimité.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts. Il est évident que les alignements doivent être revus de temps à autre. Avec le PAL, il est logique de s'assurer que les alignements permettront la mise en place des axes de mobilité définis dans le PAL. Par la même occasion, on va modifier des alignements qui n'ont plus de raison d'être.

Cette révision n'est pas un des documents demandés par le canton pour l'élaboration du PAL, ce qui a permis de déjà envoyer le dossier PAL de Milvignes au Canton. Bravo à Philippe et toutes les personnes impliquées pour tenir ainsi les délais demandés.

Toutefois, cette révision des alignements était incluse dans le budget de 800'000 francs que nous avons voté pour le PAL. Les Vert-e-s sont donc surpris que nous ayons à « payer une 2e fois ». Y a-t-il encore d'autres travaux à faire ou à terminer pour le PAL pour lesquels une autre demande de crédit nous sera demandée ? Si oui, n'aurait-il pas été possible de demander une rallonge pour le PAL incluant tous les surcoûts ?

De plus, l'estimation des coûts pour la révision des alignements semble faite « à la louche », à preuve les montants plus élevés qui ont été donnés oralement lors de la séance de la commission financière. Alors, le crédit demandé aujourd'hui sera-t-il suffisant ? Nous l'espérons vivement.

Pour des projets de l'ampleur du PAL, il serait bon dans le futur d'avoir un comité de pilotage, comme cela se fait dans le privé et dans les administrations, qui serait en charge de s'assurer que les délais, les risques, les livrables et les budgets soient respectés.

Malgré ces doutes et demandes d'améliorations, les Vert-e-s accepteront cette demande de crédit, car comme dit au début, les alignements doivent être revus pour assurer la mise en place des axes de mobilité définis dans le PAL.

M. Vincent LAPRAY pour le groupe PLR. Ce rapport n'a pas suscité de grands débats ni de questions particulières au sein du groupe PLR lors de sa séance du lundi 13 novembre. Ce rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 80'000.- TTC pour procéder à la révision des plans d'alignement sur le territoire communal est accepté à l'unanimité.

5 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 96'800.-TTC pour la réfection d'un tronçon de 470 m à Colombier entre Crostand et le Villaret (DP122)

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux commissions.

Mme Marie-France MATTER pour la Commission financière. Après étude et diverses réflexions, la Commission financière a approuvé à l'unanimité le rapport susmentionné.

M. Ivan BRUSCHWEILER pour la Commission technique cet objet a été discuté deux fois devant notre Commission. Le 28 août, la Commission technique a compris que cette demande de crédit permet d'utiliser l'argent de la Caisse communale accumulé par le retard d'autres travaux, bloqués pour différentes raisons, par exemple, les rues du Château et du Temple. Toutefois, nos spécialistes de génie civil ont déploré que les 2 variantes initiales les moins chères négligent la solidité des bas-côtés, alors que ce tronçon est parcouru par des engins larges et très lourds, tracteurs avec remorques et transports de bois par exemple. Ils ont convaincu la Commission technique et la Conseillère communale d'élaborer une variante plus complète et plus durable, notamment en solidifiant le caisson sous-jacent.

La demande de crédit, complétée de la variante 3, a donc été rediscutée le 30 octobre, quelques jours après que la Commission financière l'ait discutée, et se soit prononcée pour la variante 2, celle qui nous est soumise ce soir, que nous avons précisément jugée insuffisante, deux mois plus tôt. En fait, le choix financier a rejeté la variante la plus chère simplement pour son prix, en acceptant le risque de devoir recommencer dans 10 ans si les bords sont abimés par les passages d'engins lourds.

Pour ne pas revenir sur l'argumentation de la première séance, ni entrer dans une guerre des commissions, et en tenant compte de la nécessité d'utiliser l'argent disponible sans trop ergoter, la Commission technique a voté la demande : elle vous recommande de l'accepter par 4 voix pour et les 2 abstentions logiques des spécialistes. Tous en comprenant ses raisons dans le cas présent, notre Commission prie cependant le Conseil Communal d'éviter que les financiers se prononcent sur un objet sans que les techniciens n'aient pu évaluer son adéquation au problème à corriger. La logique de la séquence des discussions relève du bon sens.

M. BONDALLAZ Stéphane (président) donne la parole aux groupes.

M. Daniel ETTER pour le groupe PLR. Nous avons passé en revue le rapport de la demande de crédit d'engagement de 96'800.- pour les 470m de la DP 122 entre Crostand et le Villaret. Nous avons compris le rapport et avons eu quelques questions sur la variante retenue. Ce qui n'a pas suscité un grand débat.

Un peu d'humour personnel, nous avons de la chance avec une telle route nous serons plus vite au stand.

Le PLR accepte à l'unanimité la demande de crédit pour les 470m de la DP 122.

M. Louis GODET pour le groupe PVL Cette demande de crédit a mis le groupe PVL dans l'embarras pour de multiples raisons. La première est que si l'on fait l'historique en 2016, il a été fait un état des routes et des chemins communaux avec une planification de leur entretien ou de leur réfection. Aujourd'hui, 7 ans plus tard, la discussion en Commission technique ayant été un peu compliquée, il s'est permis d'aller examiner l'état de la route ces derniers jours et ce qui frappe c'est que sur ces 470 mètres, l'état de la chaussée est peu dégradé alors qu'il était déjà annoncé comme étant dégradé en 2016. Mais surtout il reste 250 mètres de cette route qui sont sur la Commune de Rochefort et l'état de la chaussée y est nettement plus dégradé. Ne faudrait-il pas entreprendre des travaux conjointement avec Rochefort ? Cela nous éviterait d'une part une installation de chantier et puis cela mettrait un peu plus de cohérence à l'assainissement de ce tronçon en une fois plutôt que de refaire les 2/3 à neuf et puis l'autre partie sur Rochefort à une autre date.

Le groupe PVL peut accepter cette demande de crédit dans la mesure où ce crédit serait réalisé lorsqu'il y a un problème pour avancer avec d'autres travaux dans la commune de manière à pouvoir assurer les investissements. Ils ne souhaitent pas remettre fondamentalement en cause la planification de la remise en ordre des routes et des chemins. Par contre, ils se permettent de s'interroger sur le calendrier de cette remise en ordre des routes et des chemins, car dans le cas qui nous concerne, il n'y a visiblement pas urgence à agir. La somme pour la variante 2 n'est pas énorme et leur convient bien. Ils restent dubitatifs sur cette demande, car de nombreux investissements attendent la commune dans le cadre de l'assainissement des bâtiments.

M. Jean.Marc PESSINA pour le groupe Les Verts. En 2016, effectivement le classement de la route DP 122 était en orange rouge. Depuis 2016 ce tronçon, bordier autorisé si on vient depuis Corcelles, n'a que peu changé. Presque 8 ans plus tard, nous pensons que les priorités ont changé. Lors de la précédente législature, une étude EPIQR (qui a coûté 90'000 francs) a listé les problèmes du bâti communal (isolation, énergie, etc.). Lors de la séance de la Commission technique élargie sur le plan énergie intercommunal, on nous a expliqué que la société à 2'000 Watt était une urgence. Lors de cette même séance nous avons entendu que financièrement nous n'y arriverions pas...surtout qu'à Milvignes nous devons être à moins de 2'000 watt pour compenser le fait que d'autres communes seront à plus en raison de leurs industries.

Pour ces deux raisons (accélération du plan EPIQR et société à 2'000 Watt) le groupe vert pense qu'il faut un changement d'orientation et que l'étude de 2016 sur l'état des routes, toute valable qu'elle était à l'époque, est devenue moins prioritaire aujourd'hui.

Vous l'aurez compris, le groupe des vert(e)s refusera le crédit et demande au CC de repousser cet investissement et d'accélérer le renouvellement du bâti communal selon EPIQR.

À titre personnel : j'ai parcouru ce chemin à pied puis à vélo et je prétends que même à bientôt 74 ans je n'ai pas pris de risques.

M. Ivan BRUSCHWEILER pour le groupe socialiste cette demande aurait dû être discutée lors de notre précédente séance, en septembre, avec deux autres réfections de chemins forestiers. Ces dernières ont été acceptées sans autres oppositions que celle des Verts. Ces trois demandes proviennent du plan directeur conçu et accepté entre 2016 et 2020.

Au sein de notre groupe, comme chez les Verts, se manifeste une réticence à voter des crédits de réfection de chemins forestiers, alors que l'urgence commanderait plutôt de solariser et d'isoler les bâtiments communaux. Mais une telle modification de nos priorités justifierait un débat plus général dans notre Conseil, pour réorienter la politique communale et financer cette réorientation. Ce débat devient de plus en plus nécessaire. Mais, dans l'état actuel, certains socialistes se sont élevés contre l'injustice, qui serait faite aux habitants de Crostand, si on leur refusait la réfection de leur seul lien avec le reste du monde. Finalement, le groupe socialiste soutient cette demande de crédit, par cinq voix pour, et trois abstentions qui manifestent le désir de réviser nos priorités.

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Souhaite amener une précision concernant l'intervention des débats au sein des Commissions, soit le fait que la Commission financière a pris position avant la Commission technique. Selon l'agenda initialement prévu, la Commission technique siégeait bien avant la Commission financière, mais à la demande de la Commission technique la séance a été repoussée d'une semaine. Ce qui a provoqué ce croisement de décision à propos de ce rapport.

M. Ivan BRUSCHWEILER informe qu'il y aura la liberté de vote auprès du groupe socialiste.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 28 voix pour, 6 voix contre et 2 absents.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à à une demande de crédit d'engagement de CHF 96'800.-TTC pour la réfection d'un tronçon de 470 m à Colombier entre Crostand et le Villaret (DP122) est accepté par 20 voix pour, 11 voix contre et 5 absents.

6 Interpellations et questions

Questions

M. Stéphane BONDALLAZ, président, donne la parole à Mme Corinne MAIER.

Mme Corinne MAIER, à titre personnel. Petite question pour une grande cause concernant la place de jeux située derrière le théâtre de Colombier. Fréquentant assidûment la place de jeux, elle relève le défi impossible de descendre le toboggan brûlant en alu. De même les structures en bois sont souvent recouvertes de guêpes. D'où la question suivante : serait-il possible d'envisager de remédier à ces désagréments par une couverture saisonnière du toboggan et par contrôle mensuel des nids de guêpes en imprégnant les structures en bois contre les guêpes. Apparemment, l'"ombragement" par les arbres ne pourra pas répondre à cette demande.

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Renseignement pris le Service technique de la commune a bien été appelé plusieurs fois pour la présence de nids de guêpes. Ils se sont déplacés sur place à plusieurs reprises, mais aucun nid de guêpes n'a été découvert, même pas dans les poteaux. Par contre, la présence de guêpes a bien été constatée autour du point d'eau. La surveillance va donc continuer.

Concernant le toboggan, il est possible de mettre un voile contre le soleil, mais qui n'atténue qu'un peu la chaleur et dont le coût se chiffre en plusieurs milliers de francs...ce serait donc une forte dépense pour un résultat pas forcément convaincant, surtout qu'il faut compter que le voile risque de subir des déprédations. Nous allons nous renseigner sur des solutions qui pourraient être proposées.

M. Stéphane BONDALLAZ, président, donne la parole à M. Daniel ETTER

M. Daniel ETTER j'ai une simple question, lors de la création de Milvignes nous faisons les Conseils généraux dans les trois communes et après une année nous avons trouvé que Colombier si prêtait mieux, moins de manutention, etc. Et depuis nous siégeons ici.

Au début, les places de parcs étaient réservées pour les conseillers généraux des autres villages afin de ne pas tourner en rond pour trouver une place.

Ma question est simple, pourquoi il n'y en a plus ? Merci.

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. À un moment donné, il avait été décidé de ne plus bloquer l'ensemble de la Rue Haute pour les voitures pour la séance du Conseil général, partant du principe que parfois elles étaient plus que sous-utilisées et qu'il y avait des mécontents parmi les habitants qui rentraient le soir et qui ne pouvaient pas stationner leur véhicule. Il avait été imaginé qu'il y avait assez de place aux alentours pour pouvoir trouver une place. Ce soir, les places derrière le bâtiment communal étaient toutes occupées, mais cela elles sont aussi régulièrement occupées par les utilisateurs du Théâtre et peut-être par certains membres du Conseil général ce soir. C'est la première fois que ce problème est relevé sur le parking du domaine de la Commune. Mais si la majorité d'entre vous partage cette préoccupation, le Conseil communal va proposer une solution et demander à l'agent de sécurité publique de mettre les panneaux pour bloquer les places de parc à la Rue Haute.

Le vote consultatif montre que 10 membres souhaitent que des places de parc du domaine public soient réservées pour les séances du Conseil général.

M. Stéphane BONDALLAZ, président, donne la parole à M. Christian STEINER

M. Christian STEINER. Regrette de devoir adresser une question pour obtenir les tous-ménages que la commune de Milvignes envoie plusieurs fois par an aux habitants de Milvignes. En effet, les habitants situés en dehors du rayon de distribution de la poste ou du BAN de Milvignes, comme Pierre-de-Vingle, Treyfont, Les Ravines-Dessus, les Tires ou l'avenue Beauregard... ne reçoivent pas les tous-ménages ou seulement partiellement. L'administration communale fera-t-elle des efforts à l'avenir?

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Elle regrette cette situation, car à chaque envoi « tout ménage », un envoi est effectué par courrier postal nominatif pour les personnes domiciliées dans des rues non desservies par la Poste de Colombier.

M. Stéphane BONDALLAZ, président, donne la parole à M. Louis GODET

M. Louis GODET, au nom du groupe PVL. Groupe E et Eli10 à Milvignes, quelle aptitude à reprendre l'injection du courant photovoltaïque dans le réseau?

Suite aux récents déboires à Cernier de la commune du Val-de-Ruz avec une grosse installation photovoltaïque (2'400 m² pour une puissance crête de 500 kilowatts sur le collège de la Fontenelle), le Conseil communal a-t-il demandé des garanties au groupe E et à Eli10 que ce cas de figure ne se produise pas à l'avenir sur les réseaux électriques de Milvignes ?

La situation grotesque de l'incapacité du réseau du Groupe E à reprendre la production de cette importante centrale photovoltaïque interpelle. En effet, ce cas de figure n'aurait pas dû se produire, un simple calcul montrant de manière flagrante que cela n'était pas possible sans adapter le réseau en amont. Chose qui n'a évidemment pas été faite à Cernier. Avec, à ce jour, moins de 10% du potentiel solaire des toitures de Milvignes exploité, la situation est-elle sous contrôle ? Et qu'en sera-t-il lorsque 20 ou 30% des toits de notre commune seront solarisés dans quelques années ?

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Tous les propriétaires de réseaux électriques ont les mêmes droits et obligations. Ils ont, par exemple, l'obligation de reprendre l'entier de la production de toutes les centrales solaires, quelle que soit leur taille. Si nécessaire, ils doivent donc renforcer leur réseau aussi vite que possible. Par contre, ils n'ont aucun délai légal pour y parvenir. Tout est question de pesée d'intérêts.

Il faut comprendre par cette affirmation que si le réseau ne peut pas reprendre la totalité de la production de la centrale, la puissance injectée dans le réseau doit être limitée au niveau de l'onduleur. Il s'agit d'écrêter la production. Cette pratique permet au propriétaire de la centrale de pouvoir utiliser sa production d'énergie (lorsque la centrale produit), mais également de revendre au moins une partie de sa production.

Et c'est ce qui s'est passé à Cernier. Groupe E avait annoncé, avant la mise en service de la centrale, la puissance qui pourrait être réinjectée dans le réseau. Les propriétaires de la centrale ont tout de même décidé de réaliser la centrale et de la mettre en fonction avant le renforcement effectif du réseau, afin de pouvoir être partiellement autonomes en énergie et revendre une partie de leur production. À terme, Groupe E doit tout mettre en œuvre pour pouvoir reprendre l'entier de la production de la centrale. Le choix du propriétaire de la centrale a été motivé par le fait que l'autoconsommation et la revente, même partielles, de la production étaient économiquement intéressantes. C'est ce même choix, qui est aujourd'hui très souvent fait par celles et ceux qui souhaitent mettre une centrale solaire sur leur toit : l'écrêtage.

En combien de temps peut-on renforcer un réseau pour répondre à l'obligation de reprendre l'entier de la production décentralisée, donc sans nécessité d'écrêter ?

Pour Eli10, donc pour Auvernier et Bôle, s'il s'agit simplement de remplacer le câble qui part de l'armoire électrique basse tension et mène chez le privé, l'intervention peut se faire au plus vite en 1 mois, soit avant même la mise en fonction de la centrale.

S'il s'agit du câble qui part du transformateur Moyenne Tension / Basse Tension (MT/BT), le crédit budgétaire électrique de CHF 200'000.- est mis à contribution. Si ce dernier ne suffit, une demande de crédit au Conseil général devient nécessaire, comme ce fut le cas pour Comte de Wemyss à Bôle, ce qui peut impliquer alors un délai allant jusqu'à 2 ans.

La pire des situations serait de devoir mettre en place un nouveau transformateur MT/BT. En effet, que ce soit Groupe E ou tout autre distributeur de moyenne tension, il faut compter de 6 mois à 2 ans de délais.

Il existe une subvention conséquente de l'Elcom qui permet de pallier les difficultés à financer un renforcement du réseau. Mais dans la pratique cette subvention n'est utilisable que pour les très grosses centrales photovoltaïques décentralisées, du type ferme au milieu de la campagne alimentée par une ligne aérienne.

À ce jour, qu'il s'agisse d'Eli10, de Groupe E, de Viteos ou BKW, aucun réseau électrique ne peut se targuer de pouvoir reprendre l'entier de la production équivalente à la couverture de 30% des toitures de son réseau. L'écrêtage est LA solution en attendant le renforcement de tous les réseaux. Le Conseil général a donc été fort bien avisé d'accepter la demande de crédit pour la réalisation d'un Plan Directeur électrique (PD Elec) pour les villages d'Auvernier et de Bôle. Ce plan directeur nous permettra de faire toutes ces simulations et d'anticiper au mieux les nécessités de renforcement du réseau. Le Conseil communal espère sincèrement que le Groupe E fera le même travail de son côté pour le réseau de Colombier.

Je profite de cette question pour vous rappeler que pour toute installation photovoltaïque, une demande de raccordement anticipée au réseau est obligatoire. En effet, le vrai problème n'est pas

l'écrêtage, mais les installations mises en service sans autorisation. Ce qui peut impliquer des dégâts considérables sur le réseau et impacter tout un quartier. La responsabilité des dégâts incombe alors au propriétaire de la centrale, qui bien souvent s'est reposé, à juste titre sur l'installateur, qui malheureusement n'a pas fait les démarches. Nous avons actuellement ce cas sur Auvernier, avec une centrale solaire très conséquente qui a été raccordée sans autorisation, alors que justement la Commune et Eli10 travaillent de concert depuis quelques mois pour installer une nouvelle station MT/BT (moyenne tension / basse tension) dans le secteur, conscients de la nécessité de renforcer le réseau à cet endroit.

M. Louis GODET remercie pour la réponse très complète.

7. Communication du Conseil communal

Fusion

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal Allez voter ! exprimez-vous !

Résultats : 26 novembre. Dès midi, à la salle de spectacles de Boudry. Ouvert à toutes et à tous, législatifs, Conseil communal, COPIL, les Commissaires, participants au GT de la fusion, collaborateurs des communes, la population, les médias, les membres des groupes politiques, etc.

PAL (plan d'aménagement local)

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. Reçu le préavis de synthèse de 51 pages de la part du Service de l'aménagement du territoire. Le SAT déclare : travail de révision mené par la commune jugé important. Le SAT préavise favorablement la révision du plan d'aménagement local (PAL) de la commune de Milvignes, sous réserve des demandes inscrites dans le présent préavis de synthèse.

La Commune va prendre connaissance de toutes les demandes de compléments et les traiter. Les documents ont été mis en ligne sous ECHO, sous Documents de référence, pour les membres du PAL et de la commission d'urbanisme.

Aide financière de CHF 3'000.- à la ville du Locle

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. Après avoir aidé la ville de CDF après les intempéries, le CC a décidé de soutenir la commune du Locle en versant un montant de CHF 3'000.- suite aux intempéries du 24 juillet dernier.

Calendrier communal

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal annonce que le calendrier communal a été mis à jour et est disponible sur ECHO. Des modifications ont été apportées notamment pour les mois de mai et juin pour les séances des Commissions (CT, CoFin, CU).

Documents papier pour le Conseil général

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal Demande à tous les CG recevant les documents papier pour le Conseil général de venir confirmer auprès du Chancelier. Il est rappelé que les informations sont publiques, et elles sont en ligne sur le site internet dès l'envoi aux membres du Conseil général. Le Conseil communal vous recommande d'imprimer ce qui est vraiment utile afin de réduire le nombre de feuilles imprimées. Par contre, il rappelle que tant le budget que les comptes sont envoyés à l'ensemble des membres du Conseil général.

Plan communal des énergies (PCEn)

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale, précise que les membres de la Commission technique ont reçu les documents de la présentation du plan communal des énergies, faite lors de la séance du 25 septembre dernier (séance ouverte à l'ensemble des membres du Conseil général). Le lien de la présentation sera mis sur ECHO pour l'ensemble des membres du Conseil général.

Les décorations de Noël

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. L'année dernière, pas une lumière, économie d'énergie. Cet été encore, on se demandait si on aurait assez d'énergie pour pouvoir illuminer ou pas cet hiver. En septembre, le Conseil d'État était prêt à remettre les mêmes recommandations que

l'année précédente. Puis finalement, fin octobre, on apprend par le Conseil fédéral que tout va bien. Il était trop tard pour refaire toutes les illuminations. Comme à l'image de l'année dernière, 7 sapins mis en place cette année, un dans chaque centre de village et un dans chaque cour d'école, sauf à Auvernier où le sapin est dans le hall du collège. Ces 7 sapins seront illuminés, et les enfants pourront les décorer. Et à partir de l'année prochaine, on espère pouvoir recommencer à illuminer un peu plus.

Infrastructures de tir Plan-du-Bois et Bôle : respect des normes et mesures supplémentaires pour réduire les nuisances sonores,

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Après plusieurs rencontres entre une délégation de riverains, les communes de Rochefort et de Milvignes et les organismes utilisant les infrastructures de tir de Plan-du-Bois et de Bôle, des mesures importantes pour réduire les nuisances sonores à un niveau minimal ont été et seront mises en œuvre.

Sans revenir sur les détails des échanges qui ont eu lieu (un communiqué de presse est déjà paru), il est important de relever qu'un catalogue des mesures réalisées et prévues visant à réduire autant que possible les nuisances sonores a été édité.

Les principales mesures **réalisées** sont :

- Une réduction de 30% du nombre de jours lié à la formation continue
- Une utilisation de réducteur de son pour les armes longues
- Une suppression des tirs lors des week-ends prolongés
- Une diminution de 30% des activités
- Une interdiction de tirs entre 12h et 13h30

Dans les mesures en cours de réalisation sur le site de Bôle, la principale est la mise en place de tunnels de tirs avant fin 2023 Investissement de plus de 190'000.- entièrement financé par la ArmaSuisse (Confédération)

Pour le site de Plan-du-Bois

- Une réduction drastique des horaires de tirs

Transports publics : horaires et nouveau tracé ligne 120

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Comme chaque année, l'horaire des Transports publics subit quelques modifications et entrera en vigueur le 10 décembre prochain. Pour Milvignes, il est important de souligner que les bus de la ligne 120 suivront leur nouvel itinéraire en traversant Colombier ; en effet, les bus ne passeront plus par la rue du Sentier, ni par la route de Sombacour, mais parcourront l'avenue de la Gare dans les deux sens, ceci pour une meilleure efficacité.

La mise en conformité de tous les arrêts de bus exigée par la LHand sera achevée d'ici à la fin de cette année. Ne restera plus que l'installation des abribus en 2024.

Rue du Temple à Bôle : plaques d'essai

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Nous vous avons déjà parlé de la mauvaise expérience vécue dans le quartier Collège/Prélaz au sujet du choix du pavage. Afin d'éviter de mauvaises surprises lors de l'aménagement de la rue du Temple, des plaques d'essai vont être posées prochainement afin de tester la fiabilité des différents pavages proposés. Ne vous étonnez donc pas de voir la route éventrée à quelques endroits, ce n'est pas encore le début des travaux à proprement parler, celui-ci étant toujours fixé à février 2024.

Toilettes publiques Bôle

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. En 2021, votre autorité acceptait une motion déposée par le groupe socialiste demandant l'installation de toilettes publiques sur le territoire communal.

Le principe des toilettes publiques est d'être accessibles à tous, de plain-pied, dans un endroit de passage, à proximité d'une possibilité de parking. Pour Colombier, la place de jeux de l'Aventure s'est imposée rapidement. À Bôle, le choix s'est porté derrière l'arrêt de bus, au milieu du village, qui est l'endroit qui répond le mieux à ces critères.

Il se trouve que c'est également la cour de l'école. Lors de la pose des gabarits, de nombreux parents ont envoyé une lettre type pour s'opposer à ces toilettes, pour la raison que la cour d'école n'est pas un endroit public.

Les cours d'école à Neuchâtel, contrairement à ce qui se passe en France par exemple, sont libres d'accès et appartiennent au domaine public. Que le cercle scolaire en limite l'accès aux parents répond surtout à un besoin pédagogique d'autonomisation, mais pas une réalité juridique. La cour d'école n'est pas mise à ban. Il est donc possible de les y maintenir.

D'autre part les toilettes choisies, écologiques, nécessitent un apport de soleil pour fonctionner. Les mettre à l'ombre n'est pas possible. L'emplacement désigné par une partie des opposants, dans la cour du n° 14, ne convient donc pas. Il supprimerait en outre trois places de dépose-minute, ce qui soulèverait d'autres mécontentements.

Cependant, afin de ne pas montrer un entêtement inutile, le conseil communal, dans sa séance du 1^{er} novembre a décidé de renoncer provisoirement à la pose de toilette à Bôle et reprendra le sujet lorsqu'une solution se présentera.

11. Divers

M. Stéphane BONDALLAZ (président) demande s'il y a des divers.

M. Michel VERMOT. La commune soutient les sociétés locales. Il vous invite à venir écouter le concert de l'Harmonie de Colombier samedi et dimanche à la salle polyvalente d'Auvernier.

Mme Elsa SCHWARZER. L'année dernière, elle déplorait la dépose précoce des décorations florales des fontaines. Et cette année, elle souhaite remercier de pouvoir disposer des fleurs sur les fontaines et ceci dans un mois de novembre pluvieux.

Le président remercie pour la présence et rappelle la votation du 26 novembre prochain. Votez, allez voter et faites voter, c'est important. Il clôt la séance, la parole n'étant pas demandée.

La séance est levée à 21h10.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi